Envoyé en préfecture le 23/06/2026
Reçu en préfecture le 23/06/2026
Publié le
ID : 029-212901128-20260609-CCAS_2026_07-DE

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
# Commune de LANILDUT

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION ADMINISTRATIVE DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-six, le mardi neuf juin à dix-huit heures trente, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de LANILDUT, sous la présidence de Monsieur Jean-Noël BRIANT.

**Date de la convocation :** 1er juin 2026

**Nombre de membres :**
- En exercice : 15
- Présents : 10
- Votants : 13

Présents : Jean-Noël BRIANT, Gwenaëlle PASTOL, Isabelle LAOT, Mallorie JACQ, Marine LE GOFF, Solenne CAP, Hélène NICOL, Elisabeth SIMPSON, Virginie TOQUIN, Jacques HAMON

Absents ayant donné pouvoir : Thierry GALES a donné pouvoir à Gwenaëlle PASTOL, Christine ABARNOU a donné pouvoir à Hélène NICOL, Christian ROLLAND a donné pouvoir à Jacques HAMON

Absents : Jean-Luc JEGOU, Valérie MALLET

Secrétaire de séance : Gwenaëlle PASTOL

**Délibération 2026-07 :**
**Attribution des subventions 2026 aux associations**

Entendu l'exposé de Monsieur le président,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu l'état des demandes de subventions reçues,
Considérant que le Conseil d'administration est invité à attribuer les subventions 2026 aux associations,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil d'administration :

- Décide d'attribuer les subventions telle que présentées dans le tableau ci-dessous ;

| Association | Montant |
|---|---|
| Secours catholique du Finistère | 50.00 € |
| Secours populaire du Finistère | 50.00 € |
| Association des bénévoles de l'ADMR du Pays d'Iroise | 300.00 € |
| ADAPEI du Finistère | 100.00 € |
| Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles Aber Iroise | 50.00 € |
| Vie libre Finistère | 50.00 € |

- Dit que les crédits sont inscrits au chapitre 65 au budget 2026 du CCAS.

Concernant la demande de subvention présentée par l'association Entraide Plus, il est décidé de reporter son examen. Les représentants de l'association seront prochainement reçus en mairie par le président, la vice-présidente ainsi que les membres du conseil d'administration qui souhaitent participer à cet échange, afin d'examiner plus en détail la demande. Cette rencontre a pour objectif de mieux connaître le fonctionnement de l'association, ses actions, le public bénéficiaire ainsi que les modalités de son intervention, afin de disposer de tous les éléments nécessaires à l'examen de la demande de subvention.

Le Président,